

L'Égalité

Édition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux : 12, Rue du Caré, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES NI CÉSAR, NI ATTILA!



Nous voici à deux mois des élections municipales. La violente propagande des partis anti-républicains contre la politique du Cartel des Gauches n'a pas d'autre but que d'essayer de faire revenir l'opinion publique sur son verdict du 11 Mai 1924. Agitation de la Ligue nationaliste Maginot-Millerand : élections municipales. Insurrection des cardinaux : élections municipales. Campagne de pessimisme français : élections municipales. Tartarisation des bolchéviks : élections municipales.

Si Rome et Moscou s'entendent à merveille pour prêcher en même temps la Guerre Sainte contre le Cartel des Gauches, c'est tout bêtement pour impressionner les électeurs municipaux du 31 Mai prochain. Il faut, à tout prix, chambarder le pays, faire peur aux braves gens qui travaillent et à force de fanatisme politique leur inspirer une peur énorme de la République démocratique et sociale.

Le public n'est pas ignorant des procédés, toujours les mêmes, des adversaires impénitents du véritable progrès. Il assiste en ricanant à tous les tours de passe-passe que viennent faire, sur les brèches, les bateleurs de la réaction, camouflés tantôt en capucins, tantôt en cosaques de la faculté. Ce sont là mascarades habituelles en temps de campagne électorale !

Nous ne voulons point dire cependant qu'il n'y ait rien à faire qu'à regarder ce défilé de Mi-Carême. Les républicains doivent se rendre compte que tant d'argent dépensé contre la République, ça laisse supposer de puissants intérêts, agissant dans l'ombre, pour annuler la victoire populaire du 11 Mai dernier.

Pendant les années qui ont suivi la guerre, les démocrates ont laissé faire, donnant l'exemple du libéralisme et de la tolérance, dans l'espoir que la réaction s'apaiserait et que la France pourrait suivre sa marche, un instant arrêtée, vers le splendide idéal de justice et de bonheur dont rêve l'humanité.

Mais tant de complaisance n'a servi de rien. La réaction a mis à profit la trêve que nous lui consentions pour reprendre de l'audace et essayer d'asservir à nouveau la République et les républicains.

Il faut donc reprendre la lutte. C'est par l'union de tous les amis de la démocratie que la victoire a été assurée l'an dernier. C'est le maintien de cette union qui donnera encore la victoire en Mai prochain.

Notre programme est bien simple pour les élections municipales prochaines. Nous combattons tous les groupements, toutes les listes, tous les candidats qui recherchent l'appui de la droite. Nous combattons tous ceux qui sollicitent les subsides de Moscou et se réclament de l'investiture des tsars bolchéviks.

Ennemis résolus de toute dictature, nous soutiendrons ceux qui se réclament des libertés démocratiques, conquises par la Révolution française.

RADICAUX ET RADICAUX-SOCIALISTES, adversaires des compromissions réactionnaires ; **REPUBLICAINS-SOCIALISTES**, s'inspirant des décisions du récent Congrès de Paris ; **SOCIALISTES**, fidèles à la tactique du Parti S. F. I. O., arrêtée au Congrès de Grenoble ; sympathisants du socialisme, en rupture très nette avec les policiers bolchéviks, voilà les amis politiques qui peuvent compter sur nous.

Au premier tour, suivant les dispositions arrêtées par les partis, les listes de gauche trouveront ici bon accueil pour leur programme et leur propagande.

Au second tour, nous soutiendrons, partout où ce sera nécessaire, les listes d'union ou de cartel anti-réactionnaire ou entreront exclusivement ceux que nous avons désignés plus haut.

Cette union nous paraît éminemment désirable pour que le bloc de la Démocratie l'emporte, partout, dans notre grande région. Il faut que les partisans du sectarisme soient définitivement fixés sur la volonté populaire de maintenir et de développer les libertés communales.

Dans nos cités de travailleurs, il n'y a point de place pour des dictateurs. Nous voulons la discussion des affaires municipales par le peuple, la gestion publique assurée librement par les citoyens qui font la fortune publique.

Pas de maîtres imposés par Rome. Pas de chefs de bande envoyés par Moscou.

NI CÉSAR, NI ATTILA !

Eug. GUILLAUME.

C'est aujourd'hui.

que nous commençons, en 2^e page, la publication du roman-feuilleton de Merouvel « Rétemptation ».

Merouvel est un maître du genre. Il fait de la longue expiation d'une faute de jeunesse de la comédie d'Arvernes au palpitant récit que tous nos lecteurs et lectrices voudront lire.

Le Président du Reich est décédé hier matin



LE PRÉSIDENT EBERT qui avait subi une opération de l'appendicite et dont la santé avait paru s'améliorer est décédé hier matin sans avoir repris connaissance. (Wide World Photos)

Les derniers moments de M. Ebert

Berlin, 28. — Au cours de la soirée d'hier, le professeur Bier et les autres docteurs qui soignaient le président Ebert, avaient l'impression que l'amélioration qu'on avait constatée à la fin de l'après-midi faisait des progrès. Le président s'était endormi. Il a reposé jusqu'à 5 heures du matin. A ce moment, le malade est devenu soudainement agité. La température a augmenté immédiatement. Le docteur qui le veillait fit aussitôt prévenir le professeur Bier et la famille du président et, vers 5 h. 30, ceux-ci, ainsi que le secrétaire d'Etat Meisner, étaient au chevet du malade.

La diminution rapide des forces causée par la péritonite, et la répercussion sur le cœur qui en est résultée a montré le danger menaçant d'une issue fatale.

Les médecins qui s'étaient réunis en consultation firent publier un bulletin déclarant l'état désespéré.

Vers dix heures, le président Ebert mourut sans avoir repris connaissance.

Quelques minutes après, le drapeau du palais présidentiel fut abaissé à mi-mât. Tous les édifices publics et de nombreuses maisons particulières ont mis des drapeaux en berne.

Le président Ebert était né le 4 février 1857.

Deuil national de huit jours

Berlin, 28. — Immédiatement après la mort du Président Ebert, le Cabinet du Reich s'est réuni.

Il a décidé de prescrire un deuil national de huit jours.

Conformément à la Constitution de Weimar, le successeur du Président Ebert devra être âgé de plus de 35 ans. Il sera élu pour sept ans à la majorité, par un plébiscite, auquel prendront part tous les Allemands, hommes ou femmes, âgés de plus de 20 ans.

Les condoléances françaises

Paris, 28. — M. de Fouquieres, directeur du protocole, a présenté ce matin à M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne, les condoléances du président de la République et du président du Conseil, à l'occasion du décès du président Ebert. M. de Selvas a fait également présenter ses condoléances.

Pierre Appell, chef de cabinet du président de la Chambre, est allé aujourd'hui, à 4 heures 30, à l'ambassade d'Allemagne, présenter à M. Von Hoesch les condoléances de M. Painlevé et de la Chambre des députés, pour la mort du Président Ebert.

Le passé du défunt

De bonne heure, le président Friedrich Ebert s'occupa de questions économiques. Il fit du journalisme socialiste à Brême ; il était à 21 ans, en 1892, rédacteur au journal social démocrate bourgeois de cette ville « La Bremer Bürgerzeitung ».

C'est dans cette même ville qu'il épousa, le 12 mai 1894, une habitante de Brême, Louise Rump. En 1900, il fut élu au secrétariat du travail ; il avait réussi, en effet, à se faire écouter à plusieurs reprises dans les milieux politiques qu'il fréquentait.

A la fin de 1905, il fut nommé chef du parti social démocrate et, en 1906, il était membre du Comité central de ce parti.

En 1912, M. Ebert fut élu au Reichstag au mois de janvier. Un an et demi plus tard, Bebel mourut en août 1913 et Ebert lui succéda comme président du parti social-démocrate allemand.

Au Reichstag, Ebert s'occupa spécialement des graves questions du budget de la guerre exposant avec véhémence les revendications de son parti.

En septembre 1918, il fit un appel au Reichstag en faveur de la paix et lança une proclamation en faveur de l'armistice. Quelques jours avant l'armistice, il fut nommé chancelier.

Dans la répression des troubles qui eurent lieu en Allemagne, après la défaite, il joua un rôle important et prit une part active à la préparation de la Constitution. Dès lors, il était tout désigné pour devenir président de la République allemande. La Presse a souvent commenté les déclarations que le président Ebert faisait assez volontiers. D'ailleurs, au milieu des luttes de parti, qui ont marqué les premières années de la République en Allemagne, le président Ebert est demeuré en apparence assez neutre. On peut rappeler le projet de Société des Nations qu'il avait élaboré.

MOUVEMENT DANS LA MAGISTRATURE

Paris, 28. — Par décret en date du 27 février 1925, est nommé à SIBERTUT à HAZE-BROUCK, M. Bracquart, juge suppléant, chargé de l'instruction à CAMBRAI.

Est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction : A LILLE, M. Barberet, juge au siège.

Le "modus vivendi" franco-allemand

Il a été signé par M. Raymond et M. Trendelenburg

Paris, 28. — Le « modus vivendi » économique franco-allemand vient d'être signé par M. Raymond, ministre du Commerce et M. Trendelenburg, président de la délégation allemande. Les lettres constatant cet accord ont été échangées et seront publiées incessamment.

UN OUVRIER TUE AUX MINES DE BRUAY

Un aboulement s'est produit à la fosse 3 des mines de Bruay. Un énorme caillou mesurant quatre mètres cubes et tombant d'une hauteur de près de deux mètres, vint atteindre l'ouvrier polonais Jean Jasiak, âgé de 37 ans, occupé dans un treuil. Le malheureux eut la cage thoracique écrasée et plusieurs côtes fracturées; il expira presque aussitôt. D'autres ouvriers furent blessés légèrement, à l'exception d'un, assez gravement atteint au genou.

Jean Jasiak était marié et père d'un enfant.

Il manqua le suicide, mais non l'amende

Le Mans, 28. — M. Georges Monmatton, 42 ans, artiste de cinéma, rue Guillaume-Tell, à Paris, qui avait tenté de se suicider, vient de comparaître devant le tribunal correctionnel du Mans, le revolver dont il avait fait usage étant une arme prohibée.

C'est la première fois qu'un désemparé pareille poursuite. Souffrant, M. Georges Monmatton n'a pu se présenter et a été condamné par défaut à 25 francs d'amende avec sursis.

Une explosion au Brésil a fait 600 victimes

Cent tués, cinq cents blessés, 3000 maisons détruites

Rio-de-Janeiro, 28. — Un dépôt de matières inflammables, situé à Nilthe-ray, près Rio-de-Janeiro, a fait explosion.

On compte une centaine de tués et 500 blessés. 3000 maisons ont été détruites.

L'entrepôt qui a explosé renfermait des quantités considérables de poudre, d'essence et de kérosène. L'explosion a été extrêmement violente. Un incendie s'est déclaré dans les allées accolées près de l'entrepôt et c'est apparemment la chaleur du brasier qui détermina l'explosion de l'entrepôt.

DIX-NEUF MARINS ONT PERI EN MER

La Rochelle, 28. — Le navire espagnol « Christina-Rueda » en perdition sur la côte de l'île de Ré, et après duquel le canot de sauvetage de La Rochelle chavira, est brisé et a disparu complètement sous les lames grossies par une tempête de plus en plus violente.

Il y avait encore à bord dix matelots, qui furent engloutis avec le navire.

Le bilan de cette catastrophe s'établit ainsi : sur dix-neuf hommes d'équipage du « Christina-Rueda », cinq ont été sauvés ; sur les huit hommes du canot de sauvetage « Commandant-Virot », trois seulement ont pu aborder ; au total, on compte donc dix-neuf morts.

La Révolte des Kurdes contre la Turquie

Il s'agit d'un mouvement réactionnaire et impérialiste dirigé contre la Turquie laïque

LA FRANCE AUTORISE LE PASSAGE DES TROUPES KÉMALISTES DANS LA SYRIE



Nous avons déjà mis au courant nos lecteurs du mouvement de révolte qui s'est déclenché dans le Kurdistan. Mouvement religieux, assure certaine presse ; mouvement politique, faut-il dire, dont le caractère réactionnaire et impérialiste se précise de plus en plus.

On se souvient que le traité de Stèvres imposé à la Turquie avait réduit l'ancien empire turc à un tiers de son territoire d'avant-guerre (405.768 kilomètres carrés, au lieu de 1.423.839 kilomètres carrés). Pour le Kurdistan, on adopta un statut spécial.

La résistance armée victorieuse des Turcs en 1921 contre les Grecs avait aboli certaines stipulations du traité en question. Mais il restait notamment à régler la question de Mossoul, riche région pétrolière convoitée par l'Angleterre et que la Turquie entend garder, en faisant ressortir dans ce but que la population de Mossoul se compose de sujets ottomans. Mais ces derniers sont précisément des Kurdes, les révoltés de ce jour. On ne peut donc nier le profit que peut tirer l'Angleterre du conflit, d'autant plus que la question de Mossoul doit venir prochainement devant la Société des Nations.

Le gouvernement d'Angora a, d'autre part, mobilisé plusieurs classes de son armée ; déjà une victoire des Turcs a mis en déroute de gros contingents de Kurdes, qui après avoir occupé Kharpout en ont été chassés.

D'autres opérations militaires s'annoncent, et on apprend que la France facilitera la tâche des armées de Kemal pacha, en autorisant le passage de ses troupes le long de la frontière nord de la Syrie, territoire placé sous mandat français.

Ajoutons qu'une complication vient de surgir : c'est l'invasion des Wahabites en Transjordanie. Après s'être emparés de la Mecque, d'où elle a chassé le roi Hussein, protégé anglais, cette tribu fanatique a pénétré dans le pays situé à l'est de la Palestine, et qui est gouverné par l'émir Abdallah, fils de Hussein, et protégé anglais lui aussi. Londres prétend ignorer cette invasion. Il convient donc d'attendre confirmation de cette nouvelle.

L'importance de la facilité accordée par la France à la Turquie

Il faut dire que les opérations de répression sont difficiles à effectuer, en cette saison surtout, dans un pays extrêmement montagneux et dénué de moyens de communication.

Pour achever de pousser vers la région où se déroule le mouvement, deux voies seulement sont possibles : par Trébizonde et Erzeroum ou par la ligne de chemin de fer venant de Konia, Adana, et se dirigeant le long de la frontière syrienne, vers Ras el Aïn. La première est extrêmement lente et la configuration géographique du pays ne saurait permettre l'action prompte et énergique souhaitée par Angora pour réprimer le mouvement. Seule, la seconde rendrait possible le transport rapide et à pied d'œuvre des contingents nécessaires.

Elle présente cependant un inconvénient. La voie ferrée traverse, sur un certain parcours, le territoire syrien et le gouvernement kemaliste ne peut y recourir qu'avec l'agrément de la France, en raison de son mandat sur la Syrie. Le gouvernement d'Angora vient, en conséquence, de solliciter cette autorisation, en invoquant l'article 10 de la convention franco-kemaliste du 20 octobre 1921, signée, on le sait, par M. Franklin-Bouillon et Youssouf Kemal bey. Cet article spécifie, en effet, que « la Turquie aura le droit de faire des transports militaires par chemin de fer de Médian-Ekboz à Tchobankag dans la région syrienne » et reconnaît la même faculté à la Syrie dans le territoire turc.

On croit savoir que le gouvernement français a accordé le consentement qui lui était demandé. Les autorités kemalistes, qui ont appelé à Ankara l'émir pacha, pour lui confier sans doute la direction des opérations, vont ainsi avoir la possibilité d'investir par le sud la région soulevée.

Le Président du Mexique est gravement malade



LE GENERAL OBREGON président du Mexique, qui est sérieusement atteint de congestion cérébrale et dont l'état inspire de très vives inquiétudes. (Wide World Photos)

Les frais supplémentaires pour produits finis

La question a été soumise au Président du Conseil

Paris, 28. — Les présidents délégués des Chambres de Commerce des dix départements sinistrés, ont été reçus ce matin par M. Herriot.

Ils communiquent à ce sujet une note, dans laquelle ils exposent qu'ils ont signalé au président du Conseil l'émotion soulevée parmi leurs commettants par les dernières lois portant, selon eux, atteinte aux droits des sinistrés et ont rappelé leur démarche précédente à propos de l'arrêté de la commission supérieure des dommages de guerre relatif au refus de l'attribuer des frais supplémentaires en cas de perte des produits finis.

L'article 13 de la loi du 17 avril 1919 est, en effet, ainsi libellé : « Les produits finis, en transit, sont considérés comme perdus dès qu'ils ont subi une détérioration de nature à les rendre impropres à l'usage pour lequel ils ont été fabriqués. »

M. Alfred DESCAMPS, Président de la Chambre de Commerce de Lille a exposé les appréhensions graves causées, par les lois rétroactives déjà votées à l'égard des sinistrés et par l'annonce des mesures nouvelles envisagées par le Gouvernement. Il a fait ressortir les dangers qui pourraient en être la conséquence.

M. le président du Conseil a fait valoir les difficultés financières, a demandé un délai pour examiner les réclamations présentées dans la note qui lui a été remise et a répondu sa réponse au mercredi 11 mars, jour où la délégation sera de nouveau reçue par lui, assisté du ministre des Régions Libérées.

Les dommages de guerre des étrangers

Paris, 28. — On a distribué à la Chambre un rapport de Léon ESCOFFIER, fait au nom de la Commission des Régions Libérées, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Accombrey, ayant pour objet d'étendre le bénéfice de la loi du 17 avril 1919 à plusieurs catégories de personnes, ayant perdu ou n'ayant pas encore acquis la nationalité française au jour du dommage.

DEUX FEMMES. UN BÉBÉ VICTIMES DE LA Foudre

Lorient, 28. — La foudre est tombée sur une maison du village de Toulerpic, près de Pluvigner. On a découvert gisant parmi les meubles, Mme Lehiay, sa mère et un bébé de deux ans, qui avaient le corps couvert de brûlures graves.

PROTECTORAT ESPAGNOL AU MAROC

Madrid, 28. — Le roi Alphonse XIII a présidé hier le Conseil du Directoire, au cours duquel a été examinée la situation. Le Conseil a voté la base du protectorat qui doit être instauré au Maroc dans le courant du mois de mars.

Les Chambres ont voté un douzième provisoire pour le mois de mars

On adopte, au Palais-Bourbon, les derniers articles de la loi de finances

Les Chambres ont voté le projet de douzième provisoire applicable au mois de mars, déposé par le Gouvernement.

On sait que dans ce projet, sont incorporées les nouvelles dispositions concernant la réorganisation des services.

Les nouveaux articles concernant les régions sinistrées et les communes dévastées, ont été adoptés sans discussion. On sait qu'ils attribuent 2 milliards 625 millions en espèces ou obligations assimilables aux sinistrés, plus les intérêts des titres d'annuité, d'obligations assimilables, le tout formant, avec les prestations et les imputations d'impôts un total de six milliards environ pour 1925.

Le Sénat a également voté le douzième provisoire.

LA SÉANCE A LA CHAMBRE

Paris, 28. — A la séance du matin, l'ordre du jour appelle la discussion du douzième provisoire applicable au mois de mars.

L'article 1^{er}, qui a été adopté, ouvre aux ministres au titre du budget général de 1925, des crédits provisoires s'élevant à 2.502.729 fr. et applicables au mois de mars 1925.

L'art. 2, également adopté, ouvre aux ministres au titre des budgets annexes rattachés au budget général de 1925, des crédits provisoires s'élevant à 42.212.77 fr. et applicables au mois de mars 1925.

Les art. 3 et 4 ont été adoptés.

L'article 5, adopté, maintient en vigueur jusqu'au 31 mars 1925, les dispositions des lois réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières.

Indemnités aux Fonctionnaires

A l'art. 37 (indemnités aux fonctionnaires), M. PAULIN demande si des acomptes sont prévus pour les fonctionnaires dont les traitements viennent d'être relevés.

M. CLEMENTEL : Le budget sera voté tel qu'il est. On ne peut pas, sans nuire au bon fonctionnement de l'Etat, faire des acomptes sur les traitements.

Dans ces conditions, des mesures seront aussitôt prises pour verser aux fonctionnaires les relevements de traitements adoptés.

Habitations à bon marché

Sur la demande de M. LOUCHEUR, qui rétablit les articles 40 et 41, qui prévoient une somme de 5 millions 150.000 francs pour les habitations à bon marché.

M. VIOLETTE, rapporteur général, indique que l'art. 41 est réservé à l'usage d'accorder une certaine bonification aux contribuables qui paieront leurs contributions à l'avance.

M. CLEMENTEL annonce la création d'un crédit de 5 millions pour les habitations à bon marché.

Le vote de la loi de finances.

Le vote de la loi de finances

On reprend la discussion de la loi de finances. On adopte sans débat les articles 290 à 307.

Les habitations ouvrières

La Chambre adopte l'article 360, crédit ouvert en 1925 pour les habitations à bon marché qui est fixé à 24.532.000 francs.

M. L'ABBÉ LEMIRE fait presser que les Sociétés d'habitations à bon marché ne sont pas obligées de remployer leurs réserves légales en rentes.

LEBAS demande qu'on relève à 147 millions le crédit de l'article 361, (prix aux sociétés d'habitations à bon marché) que la Commission a réduit à 126 millions.

M. JUSTIN GODART fait remarquer qu'il faut mettre un peu plus d'argent à la disposition des sociétés de crédits immobiliers.

LEBAS intervient à nouveau sur cette question. Le Ministre lui répond qu'en cas où les crédits seraient insuffisants, il interviendrait, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour en obtenir d'autres.

LEBAS retire son amendement.

Le Président donne lecture d'un article nouveau qui, pour les années 1925, 1926, 1927 porterait à 50 millions les subventions pour construction d'habitations à bon marché pour les familles nombreuses.

M. LOUCHEUR obtient que ces crédits soient portés à 94 millions.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Météorol., vent du secteur sud-ouest 2 à 4 m. ; ciel nuageux ou très nuageux, avec quelques pluies ou ondées orageuses ; température minimum.

En deuxième page :

Notre Conte du dimanche : Concessions.

La conférence de M. Caillaux, à Valenciennes.

En quatrième page :

Le « Réveil Scientifique » : Les Energies naturelles fixes.

Un Meeting du Ku-Klux-Klan



Ce meeting du Ku Klux Klan, la fameuse société secrète américaine, vient de se tenir près de Los Angeles. Huit cents nouveaux adeptes y participèrent, ce qui porte à 4.000 le nombre des membres du K. K. K. en Californie. (Wide World Photos)